



LE HAMOIS FAIT PEAU NEUVE



ANRU 2

15 ANS POUR TRANSFORMER LE HAMOIS

C'e fut l'une des bonnes nouvelles de la fin 2014 : le 16 décembre, le Président de la République François Hollande annonçait que le Hamois faisait partie des 200 quartiers qui bénéficieront d'une partie de 83% des 5 milliards d'euros consacrés au NPNRU, le Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain.

Lancé en 2003, le premier plan de rénovation concernait les quartiers du Désert et de Rome-Saint-Charles. Il avait permis de transformer en profondeur ces deux secteurs du sud de la commune, de les désenclaver et de requalifier leur parc immobilier. Rappelons que 432 logements vétustes ont été détruits et plus de 700 rénovés. 120 constructions ont été réalisées, dont près de 50 pavillons en ossature bois, dans les rues Jules-Géraudel, Bertie-Albrecht et Charles Simon. L'ANRU 1 a également permis des réalisations aussi importantes que le Parc Jean-Moulin ou la transformation de l'avenue Marcel-Bailly.

Un quartier redimensionné

C'est désormais le tour du Hamois. Edifié entre 1969 et 1976, composé de grands immeubles collectifs dont la conception même les rend aujourd'hui obsolètes, le quartier a particulièrement souffert de la désindustrialisation. Beaucoup d'habitants en sont partis ces dernières années. Selon l'Insee, 26,5% des demandeurs d'emploi de la commune y résident, contre moins de 20% pour le centre-ville et 5% pour le Désert. Le taux de logements vides y atteint des records.

Le programme de requalification s'étalera jusqu'à 2030. Même si les chiffres restent à affiner, environ 800 démolitions sont prévues, concentrées au nord de la galerie marchande, pour 135 constructions, auxquelles il faut ajouter 33 logements pour personnes âgées et 70 habitations dans la nouvelle gendarmerie qui sera inaugurée en 2018.



Les démolitions se concentreront au nord de la galerie commerciale.

Un outil d'insertion

Préparé de longue date, ce projet de rénovation insiste résolument sur deux axes forts du NPNRU. L'insertion professionnelle des demandeurs d'emploi de la Communauté de Communes Vitry, Champagne et Der constitue la première priorité pour tous les maîtres d'ouvrage concernés. La clause d'insertion, une disposition du Code des marchés publics qui prévoit qu'au moins 5% des heures travaillées sur un chantier doivent être réservées à des personnes éloignées de la vie active, sera appliquée sur chaque chantier. Entre 2007 et 2013, le premier programme ANRU avait ainsi

permis à 156 bénéficiaires de réaliser 229 missions.

« Notre objectif est avant tout d'aider les demandeurs d'emploi à découvrir des métiers, à construire un parcours cohérent et enrichissant », rappelle Yann Edras, directeur du PLIE (Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi) du Pays vitryat. « Il faut parfois convaincre les entreprises qu'une contrainte peut constituer une opportunité, mais la très grande majorité de celles qui interviennent localement jouent le jeu et donnent volontiers leur chance aux salariés bénéficiaires du dispositif ».

Transition énergétique

Autre source de création d'emplois délocalisables : la mise en place du SED (Système énergétique décentralisé) du Pays vitryat. Début 2014, la Ville et la Communauté de communes ont été les premières en France à signer un accord de partenariat avec EDF, pour la mise en place d'un modèle permettant à tout le territoire d'ajuster au mieux sa consommation d'énergie, d'en réduire le coût pour les particuliers, et de permettre aux entreprises d'entamer concrètement le processus vers la transition énergétique.

« Nous avons d'abord établi un bilan de l'utilisation, de la production d'énergie, et de nos ressources propres », explique Arnaud Moreau, directeur des services techniques de la Ville et de la Communauté de communes. « Cela nous a permis de construire un programme pour optimiser la part d'éner-

gies renouvelables et produites localement dans notre consommation, notamment via la chaufferie biomasse créée par Vitry Habitat en 1985, et dont deux chaudières vont être changées d'ici 2020. Chaque nouveau projet lancé sur le territoire prend désormais en compte cette volonté de contribuer au développement durable, y compris ceux qui seront menés dans le cadre du NPNRU ».



Plus de 500 logements sont actuellement vacants dans le quartier.



Les pavillons individuels et les petits collectifs seront privilégiés dans les futures constructions, comme ce fut le cas rue Jules-Géraudel.

INTERVIEW : PATRICK KANNER, MINISTRE DE LA VILLE



Nous voulons transformer la vie des habitants.

Patrick Kanner, Ministre de la Ville, de la Jeunesse et des Sports.

© MAXPPP

MINISTRE de la Ville, de la Jeunesse et des Sports, Patrick Kanner revient pour le Journal de Rénovation Urbaine sur les enjeux liés à l'ANRU dans le quartier du Hamois, et sur les objectifs du nouveau plan de rénovation urbaine.

Pourquoi le Hamois figure-t-il parmi les 200 quartiers de France retenus pour l'ANRU 2 ?

Le quartier du Hamois est un quartier d'habitat social assez grand (2.000 habitants) pour une ville de la taille de Vitry le François (environ 13.000 habitants). Il n'y avait pas pu y

avoir d'intervention dans le cadre du PRU n°1. Compte tenu de la taille du quartier par rapport à la ville, et des conséquences du contexte démographique sur ce quartier, l'ANRU a souhaité le retenir dans les 200 quartiers d'intérêt national. Il s'agit d'une problématique que l'on rencontre dans de nombreux territoires de villes moyennes confrontées à une baisse démographique marquée.

Quels sont les objectifs du NPNRU présenté le 16 décembre dernier ?

Nous voulons transformer la vie des habitants des 200 quartiers de notre pays où la pauvreté est la plus forte, et où les habitants ont

aujourd'hui le plus de mal à se loger correctement, à accéder aux services publics ou à des transports de qualité et fiables.

5 milliards d'euros sont mobilisés sur ces quartiers, qui généreront plus de 20 milliards d'euros d'investissements locaux, avec de vastes travaux sur tout le territoire, pendant 10 ans. Élaboré pour, par et avec les habitants, ce nouveau programme de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU) est une réponse essentielle à l'urgence sociale dans nos quartiers.

Plusieurs quartiers d'intérêt national, d'autre régional... Quelle différence ?

A côté de ces quartiers d'intérêt national, nous ciblons 200 sites d'intérêt régional, en lien avec les préfets de région. Les dysfonctionnements urbains qu'ils connaissent ne sont pas aussi importants que pour les 200 premiers, mais ils méritent néanmoins un effort particulier.

Les préfets de région ont pour mission d'engager une réflexion avec les collectivités. Ces projets seront financés par une enveloppe régionale, déléguée par l'ANRU et calculée en fonction du poids de la région dans la nouvelle géographie de la politique de la ville.

Propos recueillis par Grégoire Amir-Thamasseb

UNE ORGANISATION DÉCONCENTRÉE

Si le programme de rénovation urbaine est conçu au niveau national, l'ANRU est représentée dans chaque département concerné. « *Le Préfet est délégué territorial de l'ANRU* », explique Quentin Schneider, chef de la cellule renouvellement urbain à la Direction départementale des territoires de la Marne, la DDT 51. « *Nous sommes chargés d'accompagner les porteurs de projets, d'instruire les demandes de subventions, et de suivre le financement des opérations. Mais notre rôle consiste aussi à aider la collectivité dans sa réflexion sur la nature de son projet, pour qu'il s'inscrive dans les fondamentaux du programme* ».

Le nouveau plan de rénovation urbaine comporte plusieurs axes forts. « *L'accent doit être mis sur la place des habitants, pour parvenir à une véritable co-construction. La vocation de l'ANRU 2 est de répondre le mieux possible à leurs attentes et leurs besoins, ce qui implique une vraie concertation. L'application de la clause d'insertion doit quant à elle devenir un réflexe pour chaque maître d'ouvrage. C'est d'ailleurs déjà largement le cas dans la Marne* ».



Entreprise E.C.F.
M. Rachid EL HACHAMI.

L'ANRU 1 avait permis à 156 demandeurs d'emploi de signer un ou plusieurs contrats de travail.

AXES MAJEURS

UNE NOUVELLE GENDARMERIE EN 2018

Si elle ne s'inscrit pas directement dans le nouveau plan de rénovation urbaine, la construction de la nouvelle gendarmerie de Vitry-le-François en est pourtant la conséquence directe, et constitue l'un des points forts de l'opération.

« Il s'agit d'utiliser de manière pertinente un espace libéré par le programme de transformation du Hamois », explique Thierry René, chef de service Développement social et urbain au Foyer Rémois, maître d'ouvrage du projet. « La démolition de plusieurs immeubles était prévue, et a constitué une opportunité d'implanter sur 2 hectares un équipement structurant, qui viendra profondément modifier l'une des entrées de la commune, via la route nationale 44 ».



La construction de la nouvelle gendarmerie débutera au premier trimestre 2016.

UNE CITÉ-JARDIN



L'ensemble a été conçu dans l'esprit des cités-jardins.

La future caserne accueillera 81 militaires et comprendra 70 logements du T1 au T6, dont une soixantaine de maisons individuelles et une dizaine de petits collectifs. « Cela correspond à une demande des gendarmes, exprimée dans un cahier

des charges de près de 200 pages, qui comprenait des points obligatoires et des souhaits que nous nous sommes efforcés de prendre en compte le mieux possible ».

Répondant aux normes de construction BBC

(Bâtiment basse consommation), le nouvel ensemble a été conçu dans l'esprit des écoquartiers et des cités-jardins. Les matériaux bois et béton prédomineront, pour une isolation et un confort thermique optimisés. Les différents bâtiments,

à taille humaine, seront séparés par des allées bordées de nombreux espaces verts, fusionnant avec les jardins. Pour mieux s'intégrer au quartier, la nouvelle gendarmerie sera délimitée par une enceinte séparative d'une hauteur limitée.



DES CONSTRUCTEURS RÉGIONAUX

La sélection du groupement d'entreprises retenu pour le chantier s'est opérée selon une procédure associant notamment le Foyer Rémois, la Ville et la Gendarmerie. Cinq projets ont d'abord été pré-sélectionnés sur dix présentés. Trois mois plus tard, le 8 décembre 2014, les différents candidats, qui disposaient de trois mois pour peaufiner leur proposition sans pouvoir consulter les décideurs, ont été auditionnés par un jury représentant les différents organismes concernés.

Fin janvier 2015, le jury d'attribution a officiellement choisi le projet du constructeur Demathieu et Bard, imaginé par l'architecte châlonnais Michel Grzeszczak. « D'un fonc-

tionnement plus rationnel, plus respectueux de l'intimité des occupants, ce projet repose sur des entreprises locales ou régionales. Il prend également en compte l'insertion des demandeurs d'emploi de la Communauté de Communes Vitry, Champagne et Der ».

D'un coût estimé à 15 millions d'euros, le projet est désormais entré dans sa phase opérationnelle. La démolition des 241 logements, préalable au lancement du chantier, sera effective d'ici quelques mois. Les travaux de construction devraient quant à eux commencer au cours du premier trimestre 2016. L'inauguration de la nouvelle gendarmerie est programmée début 2018.



Thierry René, chef de service DSU au Foyer Rémois.

NOUVELLE GALERIE, NOUVEAUX SERVICES

TRÈS attendue par les commerçants et les habitants du quartier, la rénovation de la galerie marchande du Hamois débutera d'ici quelques semaines.

Maître d'ouvrage de l'opération, l'EPARECA (Etablissement public national d'aménagement et de restructuration des espaces commerciaux et artisanaux) en a confié la réalisation à l'entreprise Sotram construction. Le projet est signé par l'architecte rémois Geoffroy Corpelet.

« Je me suis inspiré des grandes halles et des marchés couverts permanents, pour imaginer un bâtiment très ouvert sur l'extérieur, pour une meilleure visibilité des commerces et des locaux associatifs. Ces derniers seront en prise directe avec la rue, par l'intermédiaire d'un patio. La couleur dominante du bâtiment sera l'antracite, qui fera ressortir les cellules commerciales ».

Six commerces devraient être implantés dans la galerie : outre le tabac, la fleuriste et le point chaud déjà présents, un coiffeur et une épi-



La future galerie comportera six cellules commerciales.

cerie de 300 m² viendront répondre à une demande récurrente des riverains.

Les travaux se dérouleront en plusieurs phases. « Nous allons garder ce que nous pouvons de l'ancien bâtiment, mais le cloisonnement des espaces intérieurs, qui rendent

les boutiques difficiles d'accès, et l'organisation de l'espace ne correspondent plus du tout à ce que l'on attend d'un centre commercial. Nous conservons toutefois une bonne partie du dallage, même si ce qui est fissuré sera refait, et la charpente métallique ».

Le planning du chantier a été conçu pour ne pas pénaliser les commerçants déjà présents, qui ne devront fermer que deux ou trois jours pour s'installer dans leurs nouveaux locaux. A l'extérieur, le parking bénéficiera lui aussi d'un coup de jeune.

DES HABITANTS IMPATIENTS



Quelques rencontres suffisent à s'en convaincre : les habitants du Hamois sont à la fois très attachés à leur quartier et en attente de vrais changements. A commencer par les commerçants de la galerie marchande, comme **Régis**, le ruraliste : « Je suis impatient et je pense que ce sera beaucoup plus beau. C'est vrai qu'il y a de moins en moins d'habitants. La gendarmerie nous amènera de nouveaux clients, et pendant tous les travaux dans le secteur, les ouvriers viendront se fournir chez nous ». Demandeur d'emploi, **Michael** espère lui aussi beaucoup des travaux, mais pour des raisons différentes. « Je voudrais bien décrocher un contrat d'insertion, car j'ai déjà une expérience de plusieurs chantiers de démolition. Pour le reste, c'est une bonne idée de faire des maisons plus petites, mais il faudra voir



qui pourra s'y installer ». Sa mère **Monique** est quant à elle ravie d'apprendre qu'une épicerie devrait s'installer dans la galerie. « C'est important pour les personnes âgées. Il faudrait aussi une pharmacie et un vrai bureau de poste. La gendarmerie, c'est bien, on se sentira plus en sécurité ».

Jeune père de famille, **Loïc** a toujours vécu au Hamois. « Je suis pour les démolitions de certains immeubles, qui sont devenus des cages à poules, et c'est bien de reconstruire des bâtiments plus petits. Il y a tellement de logements vides, ça ne sert à rien d'en refaire autant. Je vis dans un immeuble qui n'est pas concerné par les démolitions. J'espère qu'ils vont refaire l'isolation, parce que quand il fait moins cinq dehors, il fait parfois 12 degrés dans l'appartement » !



Coiffeuse à Vitry-en-Perthois, **Christelle** vient quotidiennement au Hamois rendre visite à sa mère, qui vit dans la maison de retraite de la rue Abraham de Moivre. « Il y a des bancs devant la résidence, mais il faudrait les repeindre et mettre des tables pour que les résidents puissent passer un moment dehors. Et il faudrait aussi que les gens soient plus respectueux de l'environnement, en ramassant les crottes de leur chien par exemple ».

Habitant des Faisans depuis 20 ans, **Thierry** fait partie des locataires qui n'ont pas encore trouvé de solution de relogement. « Il faut qu'on soit partis en juin. J'espère pouvoir rester dans le quartier, c'est près du centre, j'y ai mes habitudes, et ce n'est pas Chicago comme on le dit ».



RELOGEMENT

AMÉLIORER LE CONFORT ET LE CADRE DE VIE



Olivier Fréry, directeur de Vitry Habitat.

PLUS de 560 logements vacants, des commerces et des services moins développés que dans les autres secteurs de la ville : la requalification urbaine du Hamois vise à réajuster le nombre d'appartements et de maisons disponibles, à améliorer progressivement le confort des occupants des différents immeubles, et à redonner une vraie qualité de cadre de vie au quartier. « Il existe actuellement une sur-offre de logements dans ce secteur de la ville », constate Olivier Fréry, directeur de Vitry Habitat, l'un des partenaires principaux du Programme de Rénovation Urbaine. « La désindustrialisation a touché l'ensemble de la commune, qui est passée de 20.000 habitants en 1979 à environ 13.000 aujourd'hui. Mais, alors qu'il semblait

plus attrayant que d'autres quartiers dans les années 2000, le Hamois souffre par contraste de la rénovation du Désert et de Rome-Saint-Charles ».

Des besoins nouveaux

La conception même des logements proposés dans le quartier semble également en décalage avec les attentes actuelles des ménages : « les immeubles construits dans les années 70 répondaient en priorité aux besoins des familles nombreuses. Même lorsqu'ils ne sont pas vétustes, ces appartements sont aujourd'hui sur-dimensionnés par rapport à l'évolution de la demande. Même les parties communes ne sont plus adaptées. Une seule entrée pour 68 logements, cela entraîne for-

cément des difficultés de vie en commun, qui se posent beaucoup moins dans un immeuble de 4 ou 5 habitations ».

Démolitions et constructions

Ce double constat influe bien entendu sur le contenu du Projet de Renouvellement Urbain du Hamois. « Les reconstructions seront moins nombreuses que les démolitions. Il serait en effet inutile de refaire des logements qui ne trouveraient pas preneurs ». Onze immeubles, situés au nord de la galerie commerciale, vont être démolis dans une première phase de l'opération : les Aigles, les Bergeronnettes, les Cigognes, les Colombes, les Faisans,

les Fauvettes, les Merles, les Mésanges, les Mouettes, les Pies et les Pinsons. « En plus des logements prévus dans la nouvelle gendarmerie, environ 90 nouveaux logements seront bâtis, dont une trentaine adaptés aux personnes âgées. Et environ 500 seront réhabilités, avec des travaux d'isolation et de changement des menuiseries qui amélioreront le confort et la consommation énergétique des habitants ».



Une seule entrée pour 68 logements, cela entraîne forcément des difficultés de vie en commun.

Un programme évolutif

Autre axe de travail important : la résidentialisation, autrement dit l'amélioration du cadre de vie au pied des immeubles. « Cela passe notamment par la multiplication des espaces paysagers, qui permettront de créer une continuité dans la ville avec le parc Léo Lagrange et la Trame verte, mais aussi par une meilleure délimitation des espaces privés et publics. Quand on accède à son domicile par un petit espace privatif verdoyant, on se sent plus vite chez soi ». D'ici une dizaine d'années, sept démolitions de bâtiments (les Piverts, les Canaris, les Tourterelles, les Milans, les Pétreils, les Palombes et les Ibis) et 70 constructions de logements viendront s'ajouter à la liste. La deuxième phase, qui s'étalera jusque 2030, n'est quant à elle pas figée. « Nous souhaitons pouvoir nous adapter à l'évolution de la population. Elle peut se stabiliser ou augmenter, si une nouvelle activité importante se développe dans le secteur par exemple. Les gens ne doivent pas s'affoler, rien n'est programmé au delà de 10 ans pour l'instant ».



La première phase des opérations prévoit la démolition de 11 immeubles.



De nouveaux services à la personne seront créés dans les locaux associatifs rénovés, à l'arrière de la galerie marchande.

RELOGEMENT

UN ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ



Les Aigles et les Faisans seront démolis dans les mois qui viennent.



C'EST l'une des clauses essentielles de l'ANRU 1 et 2 : qui dit démolition d'un immeuble dit relogement de ses habitants. Vitry Habitat en a fait l'une de ses priorités. Dès le printemps 2014, une cellule spécialisée a été créée pour accompagner les occupants des bâtiments concernés. « Le premier dossier traité a bien entendu été celui des immeubles dont l'emplacement actuel correspond à la future gendarmerie, et qui doivent être libérés au mois de juin », explique le directeur de Vitry Habitat, Olivier Fréry. « 241 logements vont être démolis, mais avec le taux important de vacance, on arrive à un total de 169 foyers ».

Entretien à domicile

Pour cette opération, Vitry Habitat a fait appel à l'association rémoise « la Maison de l'enfance », spécialiste de l'accompagnement des familles. « Le premier entretien se déroule à domicile », détaille Jessie Adam, l'une des deux déléguées à la cellule relogement. « Nous

constituons un dossier, qui tient compte de la situation professionnelle et personnelle, des vœux de la famille, et des particularités du foyer, par exemple la présence d'une cuisine équipée qu'il faudra intégrer dans le futur logement. Nous le transmettons au bailleur, puis nous proposons une première solution, suivie d'une première visite. Si des travaux sont nécessaires, ils ne sont lancés que lorsque la famille se déclare intéressée, dans un délai maximum d'un mois. Une deuxième visite est organisée après la rénovation. Si notre offre convient au locataire, le déménagement est organisé dans un délai de trois semaines ».

Une méthode efficace

L'ensemble des coûts engendrés par l'opération est alors pris en charge par Vitry Habitat : déménageurs, cartons, frais d'installation divers sur présentation des factures (eau, gaz, électricité, abonnement téléphonique, adresse postale...). Si le locataire doit s'occuper des différentes démarches, la cellule

relogement peut l'assister tout au long de son parcours. « Nous nous tenons à la disposition des familles. Depuis juin 2014, nous tenons notamment une permanence chaque



Pas question de les reloger dans un immeuble qui sera démolit d'ici cinq ou six ans.

mardi matin dans l'immeuble les Merles. 327 locataires y sont venus, soit une moyenne de 10 par permanence ». La méthode semble fonctionner : sur 169 familles, 49 ont été effectivement relogées, dont 29 au Hamois et 3 dans des résidences pour personnes âgées. 51 acceptations ont été enregistrées, dont 33 au Hamois. Soit 100 dossiers traités en moins d'un an, pour une moyenne de 70 relogements effectués d'ordinaire en une année par le bailleur social.

Répondre aux demandes

25 familles ont quant à elles trouvé un nouveau domicile en dehors du parc de Vitry Habitat. Il reste donc 44 cas à régler d'ici le mois de juin.

« Beaucoup de locataires souhaitent rester dans le quartier, mais nous ne pouvons pas toujours répondre à leur demande », commente Olivier Fréry.

« Pas question de les reloger dans un immeuble qui sera démolit d'ici cinq ou six ans. Il faut aussi prendre en compte les envies de familles qui connaissent bien les autres habitants du quartier, et qui n'ont pas envie de devenir voisins de telle ou telle personne. Et même si de nombreux logements sont vacants, ils ne correspondent pas forcément aux besoins des locataires concernés. Notre objectif reste de leur offrir la possibilité d'un parcours résidentiel réussi, quel que soit leur choix ».



Le déménagement et les frais d'installation sont pris en charge par le bailleur.



Les nombreux logements vacants dans le quartier ne correspondent pas forcément aux demandes des familles.

ÉCONOMIES D'ÉNERGIE

UNE OPAH POUR RÉNOVER LE PARC PRIVÉ



AU BÉNÉFICE DES HABITANTS

Le Nouveau Programme de Rénovation Urbaine représente une opportunité unique pour le quartier du Hamois et ses habitants, une chance exceptionnelle pour une ville de notre taille. Les réhabilitations concernent 514 logements dont le confort et l'isolation thermique seront considérablement améliorés. La « résidentialisation », c'est-à-dire l'aménagement des abords des immeubles et leur privatisation au bénéfice des seuls résidents améliore la sécurité mais aussi l'esthétique du quartier. Les constructions de logements seront moins importantes que les destructions, ce qui est logique compte tenu du nombre actuel de vacance et correspond à un objectif de dédensification. Sur 90 nouveaux logements, une trentaine sera adaptée aux personnes âgées qui pourront ainsi vivre à domicile dans un cadre de vie et avec une assistance adaptés. Les pavillons individuels et les petits collectifs de deux ou trois appartements maximum remplaceront les barres anonymes du passé et donneront un aspect d'éco-cité-jardin au Hamois, y compris dans la partie où seront logées les familles de gendarmerie. La présence de cette gendarmerie, justement, permettra une véritable mixité à la fois générationnelle et sociale. Elle assurera aussi la pérennité des commerces du centre commercial dont la rénovation constituera la première étape – très attendue – de cette transformation du Hamois. Nous devons donc tous nous réjouir de ce programme car, au-delà des désagréments causés par les travaux, la transformation se fera au bénéfice de tous les habitants.

Jean-Pierre Bouquet
Maire de Vitry-le-François



La rénovation énergétique fait partie des 3 catégories de travaux éligibles au dispositif.

S I le NPNRU concerne essentiellement le logement social, le parc privé n'est pas oublié dans les projets de réhabilitation du patrimoine immobilier des 35 communes de Vitry, Champagne et Der. Lancée en novembre 2014 dans le cadre du Programme local de l'habitat, l'Opération programmée d'amélioration de l'habitat permet en effet de bénéficier d'aides financières exceptionnelles pour effectuer des travaux de rénovation.

Trois volets essentiels

Au total, 2,4 millions d'euros seront consacrés sur trois ans à ce dispositif par la Communauté de communes, l'Agence nationale de l'habitat et la Région. « Le programme concerne les biens construits depuis plus de 15 ans », détaille Clémence Aubé, chargée d'études habitat et marchés publics à la CCVCD. « Il s'adresse aux propriétaires qui occupent leur habitation (sous conditions de ressources), et aux propriétaires d'un logement locatif ou vacant. Le montant des aides de l'ANAH peut

atteindre 50% du coût des travaux, et elles peuvent être cumulées avec d'autres dispositifs, comme l'éco-prêt à taux zéro ».

« La nature des travaux est également importante », précise Lucia Goncalves, du Comal-Pact 51. « Ils doivent correspondre à une rénovation énergétique du logement, ou à son adaptation pour le maintien à domicile d'une personne âgée, ou à la lutte contre l'habitat indigne ».

Une aide à la demande

Depuis le 5 février, le Comal-Pact 51 assure quatre permanences par mois, dans trois lieux différents, pour renseigner et aider les particuliers. « Nous accompagnons les propriétaires dans la constitution de leur dossier administratif. Puis un technicien se rend sur place pour évaluer l'amélioration qu'apporterait la rénovation. Le gain énergétique doit atteindre 25% minimum ». Précision importante : la demande de subvention doit être montée avant d'engager les travaux.

Sur trois ans, l'OPAH pourrait financer la rénovation de 222 logements de proprié-

taires occupants, dont 120 en réhabilitation thermique, et 24 logements de propriétaires bailleurs.



Numéro gratuit : 0800 77 29 30



Permanences : le jeudi de 10h à 12h, au Bureau Etat Civil, à la mairie de Vitry-le-François (1^{er} et 3^e jeudi du mois), à la mairie de Pringy (2^e jeudi du mois), et à la mairie de Saint-Ouen-Domprot (4^e jeudi du mois)



Site internet Communauté de Communes Vitry, Champagne et Der :
www.vitrychampagneetder.fr

